Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260409-2026_04_09_D6-DE

2026.04.09 d6

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h30, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**03.04.2026**
Date d'affichage	**03.04.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Jean-Fabrice CLOAREC, Manuella DROUYÉ, Pascal SALMON, Rolande TRUEL, Vincent MONIER, Elodie PAUTONNIER, Albert CHEVILLARD, Gwénaëlle LE CALVEZ, Jean-Paul BRISSIER, Béatrice RUFFAUT, Hervé LE RIGUER, Mélanie SIMON, Jérémy RUER, Céline MAUDET, Dimitri CHEUL, Aurélie GRANGER et Dominique FAUCHEUX.

Secrétaire de séance : Céline MAUDET

2026 04 09 D6 - FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose :

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Le rôle de la CCID :
Elle tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au moins
- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Des membres du conseil municipal peuvent être proposés pour être commissaires.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260409-2026_04_09_D6-DE

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer les 32 personnes suivantes :

TITULAIRES	RENOULT	Martine
	PEIGNÉ	Jean-François
	SAILLANT	Marie-Renée
	BLOT	Vincent
	TRUEL	Rolande
	LOISEL	Aimé
	GOBÉ	Rémy
	FAUCHEUX	Dominique
	BRIAND	Marie-Anne
	CHEUL	Daniel
	DELAUNAY	Daniel
	GOUGEON	Hubert
	MESSAGER	Loïc
	VEILLARD	Denis
	BARDAINE	Didier
	BRISSIER	Jean-Paul
SUPPLÉANTS	BINOIS	Marie-Thérèse
	PEIGNÉ	Jean-François
	REVAULT	Claude
	MONGODIN	André
	THEBAULT	Henri
	MARTIN	Daniel
	BEUNEL	Louis
	MÉHAIGNERIE	René
	PONDARD	Christine
	GUESDON	Jean-Claude
	BELIER	Aline
	DROUYÉ	Daniel
	GAILLARD	René
	CARRE	Michelle
	HERY	Philippe
	DELAHAYE	Christian

Pour extrait certifié conforme.
Le 10/04/2026

Le Maire,
Stéphane DOUABIN

MAIRIE de BALAZÉ 35500 Ille et Vilaine